

ACCOMPAGNEMENT DES STAGIAIRES EN SITUATION DE HANDICAP

EA FORMATION un organisme de formation qui agit pour les personnes en situation de handicap (PSH). Nos formations sont accessibles aux personnes souffrant d'un handicap.

Nous nous engageons à faciliter leur accès à la formation, tant dans notre accompagnement pédagogique que dans l'adaptation des conditions d'accueil et de suivi.



Pour proposer une réponse adaptée au handicap, **EA FORMATION** a formé trois (03) personnes de son équipe pour être « des référents handicap » pour accompagner, guider et faciliter le parcours de formation de toute personne en situation de handicap :

1. VILANE Ndockou
2. KENTACHE Atman
3. OUVRARD Clément



EA FORMATION compte travailler avec des partenaires comme des interprètes entre autres pour nous accompagner durant les sessions de formation au besoin dans le but de garantir une assimilation et apprentissage de qualité aux personnes en situation de handicap (PSH).

Pour une meilleure prise en charge **EA FORMATION** a décidé de nommer un coordonnateur et gestionnaire parmi les référents handicap formés :

 **M. OUVRARD CLEMENT**

Le référent handicap dédié est chargé de l'information, de l'orientation et de l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

M. Ouvrard va guider et mettre en relation le bon partenaire avec les personnes en situation de handicap souhaitant obtenir des informations complémentaires (mise à disposition de matériel spécifique, accompagnement personnalisé, etc...).

Notre démarche :

1. *Réception de la demande et analyse personnalisée*

- Identification du handicap
- Compréhension de la situation et des difficultés rencontrées
- Analyse des contraintes générées en situation scolaire, professionnelle

2. *Evaluation des besoins et étude de faisabilité*

- Examen du/des besoin(s) personnalisés nécessaires
- Etude de faisabilité de l'adaptation de l'apprentissage

3. *Proposition de réponses individualisées*

- Recherche des moyens d'adaptation adéquats
- Evaluation financière des mesures d'adaptation

Nos mesures d'adaptation pour la formation :



1. *Adaptation pédagogique*

Adaptation des méthodes et documents pédagogiques (à définir selon le contexte).

2. *Adaptation technique*

Accès à des locaux adaptés, équipements spécifiques.

3. *Adaptation technique*

Proposition d'une organisation individualisée de la formation (aménagement d'horaires ou de phases de repos par exemple)

Afin d'obtenir une adaptation, la situation de handicap doit faire l'objet d'une évaluation personnalisée. Ainsi, en fonction de sa pathologie, chaque stagiaire peut bénéficier d'un apprentissage adapté.

Pour toute demande ou besoin d'informations, il faut contacter notre correspondant handicap qui sera en mesure d'apporter toutes les informations nécessaires aux demandes :

- c.ouvrard@eaformation.fr
- contact@eaformation.fr